



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRA.FR

NUMÉRO E-E178006

VALABLE JUSQU'AU 23/04/2024

ÉDITÉ LE 26/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2019

Forme juridique : SARLU

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS RC

Siret : 845 047 380 00017

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 3701268

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 611502060012

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 611502060012

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : PASCAL LANGE

5 ALLEE DE LA GALAISIERE
CHERRE
72400 CHERRE-AU

Téléphone : 06 48 53 04 09

Fax :

Portable :

Site Internet : sarlpascallange.com

E-mail : sarl.pascal.lange@gmail.com

Responsabilité légale :
LANGE PASCAL GÉRANT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	31/03/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	31/03/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	31/03/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.